

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 5 (1886)
Heft: 7

Artikel: Tir cantonal neuchâtelois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-170819>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société : pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **sept francs** ; étranger, port en sus.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction du Bulletin à **M. Ant. Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg.**

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt ; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sieben Fr.** jährlich festgesetzt ; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Alle Arbeiten und Anzeigen sind an den Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** zu adressiren.

Tir cantonal neuchâtelois.

Le 26 juillet dernier le canon du nouveau stand de Chaux-de-Fonds annonçait l'ouverture officielle du quatrième tir cantonal.

Cette fête a réussi au delà de toute attente. Beaucoup de tireurs l'ont jugée même mieux organisée et mieux comprise que le tir fédéral de 1863.

Les maisons étaient pavoisées, les deux extrémités de la rue Léopold Robert encadrées par des arcs de triomphe d'un fort bel aspect ; celui à trois portiques, qui se dressait près de la gare, portait des cartouches allégoriques ; celui de la Fleur-de-Lys était flanqué de deux anciens canons de cadets.

Le drapeau fédéral flottait allègrement au sommet de la tour du Temple français, les jardins même étaient décorés ; bref, le grand village offrait un coup-d'œil charmant.

Vers dix heures arrivait le drapeau cantonal qui fut remis par M. Jean de Montmollin, colonel fédéral, vice-président du Comité d'organisation du tir de 1882.

C'est M. Grosjean, président du Comité d'organisation du tir de 1886, qui le reçoit et qui répond aux paroles pleines de patriotisme de M. de Montmollin.

A 1 heure, le premier coup de canon annonçait l'ouverture du tir qui, jusqu'au 2 août, a été des plus fréquentés.

M. Henri Benziger, de St-Gall, qui avait fait la plus forte série, fut proclamé roi du tir.

Nous ne pouvons naturellement pas entrer dans de plus amples détails sur la fête même ; ces quelques données peuvent être utiles à nos lecteurs et leur suffire pour les recherches qu'ils pourraient faire sur la médaille officielle frappée pour la circonstance et de laquelle nous devons nous occuper uniquement.

La médaille officielle.

Nous nous faisons un plaisir de féliciter notre collègue M. Ed. Durussel, à Berne, sur la belle réussite de cette médaille.

C'est un superbe échantillon d'art numismatique, qui est très recherché des amateurs et dont le prix atteint déjà à peu près le double de sa valeur.

Elle sort des ateliers de M. Durussel, à qui l'on doit le dessin, la gravure et la frappe.

De façon antique et en vieil argent, elle se distingue d'entre toutes les dernières médailles frappées en Suisse et nous confirme dans notre opinion émise plus d'une fois déjà, c'est que notre pays possède encore des artistes et que nous n'avons pas besoin de chercher à l'étranger ce que nous avons sous la main.

Le titre est à 950 millièmes et nous pouvons assurer qu'il en a été frappé 1250 exemplaires.

Elles étaient données au tir à la carabine, comme primes de 10 cartons à la cible *Fritz Courvoisier*, comme primes de 20 cartons (minimum) aux cibles tournantes. Il en était de plus distribué journellement une à chaque première mouche faite à 9 h. du matin, à 4 h. du soir. Les cinq premières coupes, outre la couronne et le vin d'honneur, en reçurent chacune une.

Les tireurs au revolver d'ordonnance en reçurent également une pour un minimum de 60 points aux tournantes.

Nous en donnons la reproduction dans notre planche VIII, avec les clichés qu'a bien voulu nous prêter l'auteur, ce dont nous le remercions sincèrement.

Nous croyons néanmoins devoir en donner la description suivante :

Droit. Légende circulaire : ◦ **NOS BRAS ET NOS**

CŒURS A LA PATRIE ◦ Dans le champ, l'*Helvetia* debout, tournée à gauche, vêtue d'une tunique et d'une draperie retenue sur la poitrine par une agrafe portant l'écusson fédéral. Elle appuie le bras droit sur l'écusson de la Chaux-de-Fonds et indique, de la main gauche, à un jeune arbalétrier debout devant elle, le but que la flèche doit frapper. Ajoutons qu'elle est debout sur une estrade à laquelle conduisent trois marches ; dans le fond, à gauche, la colline du *Point-du-jour*, les collèges et une partie de la Chaux-de-Fonds.

A l'exergue : E. DURUSSEL.

Revers. Légende circulaire : ★ **TIR CANTONAL NEUCHATELOIS** ★ puis, en sens contraire, **LA CHAUX DE FONDS 1886**. Dans le champ, une panoplie formée de deux carabines Vetterli posées en sautoir sur un faisceau d'armes ; entre les deux crosses, sous le faisceau, une coupe réunissant les extrémités d'une couronne formée d'une branche de chêne à droite et de roses des Alpes à gauche. Deux écussons : celui de droite l'écusson fédéral, celui de gauche l'écusson neuchâtelois, les deux au milieu d'un cartouche orné, brochant sur le tout.

Nous avons félicité, en commençant, notre collègue de son beau travail, et certes nous sommes loin de revenir sur notre première appréciation qui sera celle de tous les connaisseurs, mais nous nous permettrons cependant quelques observations.

Droit. L'*Helvetia* qui s'appuie du bras *droit* sur l'écusson de Chaux-de-Fonds pour indiquer du *gauche* le but du tir, a dû prendre, nous le comprenons, cette position peu naturelle pour laisser voir l'arbalétrier qui sans cela eut été en partie caché. Le sujet eut, nous semble-t-il, beaucoup gagné si l'épaule droite eut été moins couverte par la draperie, dont les ombres surtout *font croire* à une faute dans l'exécution du dessin pourtant très correct si on rétablit la forme du bras entier.

Revers. La forme bizarre des chiffres du millésime, à côté des lettres très correctes du texte de la légende, gâte l'effet de cette face, du reste très habilement exécutée dans ses plus petits détails.

Notre collègue nous pardonnera ces deux petites critiques qui pourront peut-être lui être utiles pour l'avenir et qui certainement ne nuiront point à sa réputation d'artiste.

H.

Les nouvelles pièces suisses de 5 francs.

Un de nos correspondants nous écrit :

« Vous avez publié, dans les derniers fascicules du *Bulletin*, »
» un appel, annonçant un concours pour le dessin des nouvelles »
» pièces suisses de 5 fr. Nous félicitons le Département fédéral »
» des finances de cette bonne idée. On se souvient que, lors des »
» dernières frappes, le choix des modèles adoptés d'abord pour »
» les pièces de nickel de 1879 et des années suivantes, puis sur- »
» tout pour les pièces de 20 fr. de 1883, avait donné lieu à de »
» nombreuses critiques dont quelques-unes très graves et très »
» méritées, telles que celles publiées dans votre *Bulletin* de »
» 1884, page 17 et suivantes. »

» Aussi nous espérons que cette fois-ci, lorsque le Départe- »
» ment fédéral composerait la Commission chargée de préavisier »
» sur la valeur des différents projets, il aurait daigné appeler à »
» en faire partie non seulement des financiers, etc., mais aussi »
» *une ou plusieurs personnes versées dans la numismatique*, »
» afin d'éviter les erreurs commises à cette époque. »

Nous ne voulions point revenir sur les vœux que nous émettions en 1884 et savions que, puisque le Département fédéral nous avait adressé par la Direction de la Monnaie fédérale l'*annonce de concours* que nous avons publiée avec plaisir, il saurait aussi faire droit à nos justes réclamations et à celles de la Société des peintres et sculpteurs, si vaillamment défendue par M. Bachelin.

Les journaux nous apprennent aujourd'hui que le jury est composé d'un *membre* à prendre dans les cantons de Bâle et de Zurich et du directeur de la Monnaie fédérale *qui est membre de notre Société*. M. de Saussure, *président de la Société des Beaux-Arts*, à Genève, présidera ce jury.

Enfin !... Espérons que ces Messieurs protégeront avant tout nos artistes nationaux.

Médaille officielle du Tir cantonal neuchâtelois 1886.

